



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Fermeture du Fonds RER D'Actions étrangères NordOuest (parts de série A et parts de série F)

Toronto, le 6 juillet 2005 – NordOuest Fonds mutuels inc. a annoncé aujourd'hui la fermeture en date du 14 juillet 2005 du Fonds RER d'Actions étrangères NordOuest (parts de série A et parts de série F) (le « Fonds RER NordOuest »). Lors de la fermeture du Fonds RER NordOuest, les porteurs de parts recevront, en paiement des parts qu'ils détiendront alors, des parts d'une valeur égale du Fonds d'Actions étrangères NordOuest.

Cette mesure fait suite à la sanction royale du 29 juin dernier accordée au projet de loi C-43 abolissant la limite de 30 % en biens étrangers applicable aux régimes enregistrés (REER, FERR, CRI, FRV, etc.). Les fonds clone RER ont été créés pour permettre aux investisseurs canadiens d'avoir une exposition en titres étrangers supérieure à cette limite, notamment au moyen de contrats à livrer liés à la performance de fonds de placement détenant des titres étrangers, lesquels entraînaient, toutefois, des coûts administratifs additionnels. Avec l'abolition de la limite en biens étrangers, les investisseurs peuvent désormais investir directement leurs régimes enregistrés dans des fonds de placement détenant des titres étrangers sans avoir à encourir de tels frais additionnels.

Les porteurs de parts du Fonds RER NordOuest n'ont aucun geste à poser d'ici sa fermeture. Au 30 juin 2005, le Fonds RER NordOuest a mis fin à son contrat à livrer et son actif a été investi à 100 % en parts du Fonds d'Actions étrangères NordOuest sous-jacent. Par conséquent, depuis le 1^{er} juillet 2005, les frais de gestion et le ratio des frais de gestion associés au Fonds RER NordOuest ont effectivement été réduits au niveau du Fonds d'Actions étrangères NordOuest. Ce faisant, les porteurs de parts du Fonds RER NordOuest n'encourent maintenant pas plus de frais que s'ils détenaient directement des parts du Fonds d'Actions étrangères NordOuest.

En raison de ce qui précède, il est important de noter que :

- La vente de parts du Fonds RER NordOuest prendra fin à compter du 8 juillet 2005;
- Lors de la fermeture du Fonds RER NordOuest, les porteurs de parts recevront des parts d'une valeur égale du Fonds d'Actions étrangères NordOuest sous-jacent;

- Les parts du Fonds d'Actions étrangères NordOuest ainsi reçues seront de la même catégorie et comporteront les mêmes caractéristiques que celles du Fonds d'Actions étrangères NordOuest détenues auparavant;
- Le Fonds RER NordOuest pourra verser à ses porteurs de parts une distribution spéciale en parts additionnelles, immédiatement avant l'échange en parts du Fonds d'Actions étrangères NordOuest. Le cas échéant, cette distribution spéciale sera versée le 14 juillet 2005 aux porteurs de parts inscrits en date du 13 juillet 2005;
- Le rééquilibrage automatique du contenu étranger dans les comptes enregistrés n'est plus effectué, n'étant plus requis;
- Des changements seront apportés à certains portefeuilles du programme de gestion de l'actif Planimaîtres pour remplacer le Fonds RER NordOuest par le Fonds d'Actions étrangères NordOuest sous-jacent.

Les porteurs de parts du Fonds RER NordOuest qui auraient des questions sur la fermeture de leur fonds ou sur les occasions d'investissement découlant de l'abolition de la limite en biens étranger, sont invités à communiquer avec leur courtier ou leur conseiller en placement.

Avec des bureaux à Toronto, Montréal et Vancouver et plus de 1,7 milliard de dollars d'actif sous gestion, NordOuest Fonds mutuels est une société de fonds qui connaît l'une des croissances les plus rapides de l'industrie canadienne. NordOuest Fonds mutuels est la propriété du Mouvement Desjardins, le plus important groupe financier intégré de nature coopérative au Canada, avec un actif de plus de 106 milliards de dollars.

- 30 -

Source : Michael Butler
Président et Chef de l'exploitation
NordOuest Fonds mutuels
(416) 594-6633, poste 201
mbutler@northwestfunds.com